



HONORAIRES DE VENTE

Lorsque l'opération aura été effectivement conclue, la rémunération du mandataire à la **charge de l'acquéreur** deviendra immédiatement exigible. Elle sera d'un montant irréductible fixé conformément au barème ci-après.

Honoraires TTC maximum de transaction hors terrains :

Prix de vente	Mandat Simple
De 0 à 100 000 euros	6 000 euros
De 100 001 à 150 000 euros	7%
De 150 001 à 200 000 euros	6%
Supérieur à 200 000 euros	5%

Prix de vente	Mandat Premium, Optimum et recherche
De 0 à 100 000 euros	7 000 euros
De 100 001 à 300 000 euros	7%
De 300 001 à 500 000 euros	6%
De 500 001 à 800 000 euros	5%
Supérieur à 800 000 euros	4%

(Prise d'effet au 04/07/2022 pour les nouveaux mandats)

Demande d'avis de valeur sans mise en vente : 150 euros TTC par bien.

Honoraires TTC maximum pour les terrains (*mandat simple, exclusif ou recherche*) :

De 0 à 100 000 euros	7 000 euros
De 100 001 à 200 000 euros	8%
De 200 001 à 300 000 euros	7%
Supérieur à 300 000 euros	6%